



PROGRAMME DE FORMATION REMC 1/3 **(Référentiel pour l'Éducation à la mobilité Citoyenne)**

Le REMC est le socle commun de tout programme d'éducation et de formation

Les grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

L'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans

L'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés

La sécurité des usagers vulnérables

la lutte contre l'usage de substances psycho-actives associé à la mobilité

la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées

la mobilité_durable_et_citoyenne

le risque routier professionnel

le vieillissement de la population

Le REMC s'articule autour de quatre compétences globales :

assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales

utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité

préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes

prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement,

prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives



PROGRAMME DE FORMATION REMC 2/3 (Référentiel pour l'Éducation à la mobilité Citoyenne)

Sont également traités les risques spécifiques liés

à l'inexpérience d'autres usagers de la route

aux usagers les plus vulnérables mais aussi ceux ayant trait

aux caractéristiques spécifiques de certaines catégories de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

Enfin, les élèves doivent connaître

les précautions à prendre en quittant le véhicule

les facteurs de sécurité concernant le chargement de ce véhicule et les personnes transportées

les règles d'une conduite respectueuse de l'environnement (niveau sonore, consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre)

la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Cette formation peut être suivie de façon traditionnelle ou sous forme de stage accéléré.

Les âges de présentation à l'épreuve théorique

L'âge minimal requis pour se présenter au **code de la route** (ETG) est fixé à :

seize ans pour les candidats au permis A1 et au permis B1

seize ans pour les candidats au permis B suivant une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

dix-sept ans pour les autres candidats au permis B ou les candidats au permis de conduire de la catégorie A2.



PROGRAMME DE FORMATION REMC 3/3 (Référentiel pour l'Education à la mobilité Citoyenne)

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de trois ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

En cas d'échec à l'épreuve théorique générale (code de la route), le candidat ne peut se représenter dans un délai inférieur à 1 semaine (date à date).

Il est à noter que ce délai est réglementaire. Néanmoins, les conditions d'obtention des places d'examen par les écoles de conduite étant dépendante de la préfecture, ce délai de représentation n'est que très rarement possible.



Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans de conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

PROGRAMME DE FORMATION REMC B

Référentiel pour l'Education à la mobilité Citoyenne B

Compétences 3:

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer les virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétences 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite